

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera à la mairie, le :

**Lundi 9 décembre 2024 à 19h00**

Comptant sur votre présence.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

### ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

- 1) Convention d'occupation du domaine public entre la commune et M et Mme WOLFF (Annexe 1)
- 2) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction des ateliers municipaux (Annexe 2)
- 3) Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (Annexe 3)
- 4) TARIFS 2025 (location salle des fêtes, cantine,...) (Annexe 4)
- 5) Convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté : ticket mobilité (Annexe 5)
- 6) Convention avec le Département du Doubs pour la réfection de la voirie des Terres Rouges (Annexe 6)
- 7) Déclassement du domaine public d'un terrain situé rue Maréchal Juin (Annexe 7)
- 8) Ouverture des commerces le dimanche
- 9) Cimetières : reprise des concessions cimetière du centre
- 10) Personnel communal :
  - ✓ Créations de postes :
    - Création d'un poste d'adjoint d'animation à 6.5/35ème à compter du 01.01.2025  
Accompagnatrice scolaire bus Genevriers
    - Création d'un poste d'adjoint technique à 3/35ème à compter du 01.01.2025  
Entretien maison médicale
  - ✓ Modifications de temps de travail :
    - Suppression d'un poste d'agent social principal de 1ère classe à 28/35ème et création d'un poste d'agent social principal de 1ère classe à 31.5/35ème à compter du 01.01.2025

- Suppression d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à 35/35ème et création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à 31.5/35ème à compter du 01.01.2025
- ✓ Avancements de grade :
  - Suppression d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à 31.5/35ème et création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 31.5/35ème à compter du 01.02.2025
  - Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à 35/35ème et création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à 35/35ème à compter du 01.01.2025
- ✓ Changement de filière :
  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à 35/35ème et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35/35ème à compter du 01.01.2025
- ✓ Régime indemnitaire de la police municipale :
  - Mise en place de l'ISFE, indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 01.01.2025, modification de la délibération (versement mensuel de la part variable)

10) Validation du compte-rendu des commissions : circulation sécurité du 07.10.24, bâtiments cimetières du 10.10.24, communication numérique du 14.10.24, urbanisme du 22.10 et du 02.12.24, affaires scolaires du 29.1.24, sports culture jeunesse du 04.11.24, forêt du 25.11.24

11) Informations diverses :

12) Questions diverses

Fait à Villers Le Lac, le 29 novembre 2024.  
Le Maire,  
**Dominique MOLLIER**

